

Accès à la formation - Prérequis :

- Être titulaire du Certificat Matelot de Pont (Ex CIN).
- Avoir effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Satisfaire aux épreuves de pré-sélection (écrite + entretien individuel)
- Justifier d'une Promesse d'embarquement
- Fournir une attestation natation 50 mètres départ plongé

Délai d'accès :

Un mois avant le début de la formation.

Dates : Nous consulter

Durée de la formation : 515 heures

Horaires :

Du lundi au vendredi
 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Epreuves d'examen :

4 Contrôles en cours de formation (modulaires)
 5 Epreuves finales modulaires.

Effectif prévu : De 12 à 18



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer le stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il devra accomplir et auxquelles il devra faire face dans l'exercice de son futur métier de Capitaine 200, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité, par l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques, par le développement de compétences, attitudes et de savoir-faire professionnels requis.

CONTENU DE LA FORMATION

Préparation au diplôme de Capitaine 200

<u>Module P1-1</u>	192 h
<ul style="list-style-type: none"> - Navigation - Stage RADAR - Météorologie - Règles de barres, feux balisage, signaux - Tenue de quart - Manœuvre - Anglais SMCP 	
<u>Module P2-1</u>	24 h
<ul style="list-style-type: none"> - Description et construction - Stabilité - Sécurité 	
<u>Module M1-1</u> – Machines marines	72 h
<u>Module M2-1</u> – Électricité	33 h
<u>Module NP-1</u>	21 h
<ul style="list-style-type: none"> - Environnement réglementaire et le rapport de mer 	

Accueil Général, Bilan de fin de formation, Enseignement Français, sensibilisation aux valeurs de la République et de la Citoyenneté, Appui pédagogique, accompagnement vers l'emploi **77 h**

Formations Spécifiques **96 h**

EM I - Enseignement MEDICAL de Niveau I

Formation pour le personnel servant à bord des Navires à passagers.

CGO – Certificat Général d'Opérateur

Responsable pédagogique :

Alain GIESE

Personne à contacter :

Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande



Lieu principal de formation :

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE

Tél : 04.97.18.11.33

inseit.formation@wanadoo.fr

www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

- Avoir suivi les modules de formation correspondants et justifier de leur acquisition,
- Être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), valide,
- Être titulaire, à minima d'un certificat d'enseignement médical de niveau I, valide
- Être titulaire, à minima d'un certificat restreint d'opérateur (CRO),
- Être titulaire des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (SBNP 1, 2 et 3).

Certificat de qualification professionnelle Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, enregistré au RNCP n° 25323
Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2025

POSSIBILITE DE VALIDER DES BLOCS DE COMPETENCES (si applicable)

Non applicable à ce jour pour le référentiel RNCP

ÉQUIVALENCE / PASSERELLE (si applicable)

Se référer à l'arrêté du 20 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 (Annexe 1)

SUITE PARCOURS

Le titulaire du brevet Capitaine 200 peut poursuivre sa carrière en intégrant le cursus de formation menant à la délivrance du brevet de capitaine 500.

DÉBOUCHÉS

Le brevet de capitaine 200 permet à son titulaire d'être employé à bord d'un navire de jauge brute inférieure à 200 et de puissance propulsive inférieure à 250 kW en tant que capitaine ou chef mécanicien.

Le titulaire d'un brevet de capitaine 200 peut également, sous réserve d'obtenir des modules de formation complémentaires (modules pêche, voile ou yacht), commander des navires de pêche ou des navires de plaisance à voile ou à moteur.